



**7^{eme} 2 CV CROSS
1^{er} SPRINT - CAR
du
PAYS SALVAGNACOIS (81)**

11 et 12 AOUT 2018

**PRE - REGLEMENT
PARTICULIER**

AUTO-CROSS SALVAGNACOIS – Tel 05 63 40 58 14 et 06 26 22 04 39

ASA DU VIGNOBLE TARNAIS – 53 Avenue Jean Bérenguer 81800 COUFFOULEUX
Tel : 05 63 33 84 81 - Fax : 05 63 40 32 15 – asaduvignobletarnais@free.fr

REGLEMENT PARTICULIER
7ème 2 CV CROSS 1er SPRINT CAR DU PAYS SALVAGNACOIS (81)
11 et 12 AOUT 2018

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale des disciplines.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du Vignoble tarnais, avec le concours de l'Auto cross Salvagnacois, organise les 11 et 12 AOUT 2018 une épreuve automobile régionale, coupe de France de 2CV cross intitulée **7ème 2 cv cross du Pays Salvagnacois**.

Cette épreuve compte également pour le challenge des commissaires du comité régional Midi-Pyrénées.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 32 en date du 2018 et N en date du 2018.

1.1 OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	M. GALBAN Claude	Lic : 1747
Membres du Collège :	M. MARTY Patrice	Lic : 9699
	M. CABROL Marcel	Lic : 14590
Directeur de Course :	M. CHOUIDEN Yves	Lic : 41554
Directeurs de Course adjoints :	Mme DEL RIO Maryse	Lic : 205329
	M. TEILLARD Laurent	Lic : 10182
Directeur ce course adjoint (pré-grille)	M. VAUDOUR Patrick	Lic : 228853
Commissaire Technique Responsable 2 cv	M. PHILIPPON Vincent	Lic : 115581
Commissaire Technique Responsable Sprint car	M. ROQUES Jean Pierre	Lic : 178808
Commissaires Techniques :	M. CHAZAL Patrick	Lic : 198486
	M. VANARA Roger	Lic : 114975
	M. LESUEUR Gérard	Lic : 1646
	M. GALANT Michel	Lic : 113868
Conseiller Technique 2 CV :	M. PHILIPPON Vincent	Lic : 115581

Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents :

	M. VAYSSIERE Jean Bernard	Lic: 29335
	M. AMBLARD Christian	Lic: 198960
	M. DARBOIS Olivier	Lic 200251
Secrétaire A.S.A. :	Mme BELLEGARDE MARY C.	Lic : 46814
Chronométrateurs :	Mme GAUTIER Nicole	Lic : 2551
	Mme MIQUEL isabelle	Lic : 171569
	Mme Galban Françoise	Lic : 1749
Responsable des classements 2 CV:	Mme GAUTIER Nicole	Lic : 2551
Responsable des classements Sprint Car	M. BLUTEUX Jean Marie	Lic : 9742
Commissaire responsable du Parc Fermé :	M. AMBLARD Christian	Lic : 198960
Responsable de la remise en état du terrain:	M. BARTHE Alain	Lic : 190097
Responsable de la mise en place des moyens de secours:	M. JULIA Jean Pierre	Lic : 44616
Médecin chef :	Dr ELRAKAAWI Mohamed	Lic : 211104

Nombre de poste de commissaires : 8

Nombre de commissaires (16)

Nombre d'ambulances : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation OUI

Le circuit est-il équipé d'un centre médical : NON

Le circuit est-il équipé d'un centre de soins intensifs : NON

L'organisateur administratif est : l'ASA du vignoble Tarnais et l'organisateur technique : l'Auto cross Salvagnacois.

« L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition. » (Art 1.1 officiels du règlement particulier type circuit tout-terrain 2018)

1.2. HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du visa

Clôture des engagements jeudi 02 Août 2018

Publication de la liste des engagés : Mercredi 08 Août 2018

Date de l'épreuve et lieu : Samedi 11 et Dimanche 12 Août 2018 Circuit des Planets

Vérifications facultatives : Vendredi 10 Août 2018 de 16 h à 20 h

Samedi 11 Août 2018 :

Vérifications obligatoires : Samedi 11 Août 2018 de 7 h00 à 10 h00

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 11 Août 2018 à 09 h 00

Briefing obligatoire : Samedi 11 Août 2018 à 12 h 00

Horaire des essais libres : Samedi 11 Août 2018 de 14 h 45 à 15 h 30

Horaire des essais chronométrés : Samedi 11 Août 2018 de 16 h 15 à 17 h15

Horaire de la course :

1^{ère} série de qualification : Samedi 11 Août 2018 de 18 h 00 à 19 h 00

Dimanche 12 Août 2018:

Warm up : Dimanche 12 Août 2018 de 9 h 15 à 10 h 00

¼ de Finale A : Dimanche 12 Août 2018 de 10 h 45 à 11 h 05

¼ Finale B : Dimanche 12 Août 2018 de 11 h 05 à 11 h 30

Course féminine ou jeunes : Dimanche 12 Août 2018 à 12h00 (Facultative)

2^{ème} série de qualification : Dimanche 12 Août 2018 de 13 h 30 à 14 h 30

½ Finale A : Dimanche 12 Août 2018 de 15 h 15 à 15 h 35

½ Finale B : Dimanche 12 Août 2018 de 15 h 35 à 15 h 55

Consolante : Dimanche 12 Août 2018 de 17 h 00 à 17 h 15

Finale : Dimanche 12 Août 2018 de 17 h 20 à 18 h 00

Affichage des résultats provisoires : Dimanche 12 Août 2018 à 18 h 15 au tableau d'affichage

Remise des prix : Dimanche 12 Août 2018 sur le circuit à 19h00.

3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront sur le circuit le Samedi 11 Août 2018 de 7 h 00 à 10 h 00.

Chaque pilote recevra une convocation individuelle (sauf pour le sprint car liste sur « www.challenge-corac.fr »)

Si à la date du mardi 07Août 2018 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant : 06 26 22 04 39

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS 2 CV CROSS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Auto Cross Salvagnacois chez M. JULIA Jean Pierre Les Sourigous 81630 SALVAGNAC

Tel : 05 63 40 58 14 ou 06 26 22 04 39

E-mail : jp.julia@outlook.fr

Et ce à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de **clôture des engagements** qui est fixée au samedi **04 Août 2018** à minuit pour le 2CV et le **1er Août 2018** à minuit pour le Sprint car.

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

60 € avec la publicité facultative de l'organisateur. (Electricité fournie pour chaque engagement au tarif de **5€**). Chèque de **65€** pour engagement + électricité.

120 € sans la publicité facultative de l'organisateur (X2). (Electricité fournie pour chaque engagement au tarif de **5€**). Chèque de **125€** pour engagement sans publicité + électricité.

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40 pilotes, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.1 Bis ENGAGEMENTS SPRINT CAR

Les droits d'engagement sont fixés à 110€ avec publicité et 220€ sans publicité

3.2. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture.

Chaque pilote, âgé d'au moins 16 ans, devra présenter aux vérifications une licence en cours de validité qui sera au moins une licence pilote « régionale terre » ou un titre de participation.

ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. Véhicules admis

Conforme à la réglementation générale du 2CV Cross **et autocross sprint car**

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un additif de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit des PLANETS, sa longueur est de 1050 mètres et sa largeur est comprise entre 12 et 16 mètres. Le circuit a été agréé par la FFSA en date du **30 JUIN 2017** sous le numéro de classement **81 09 17 02 74 AC Nat 1050**

L'accès au circuit se fait :

- Axe Albi-Toulouse par l'autoroute A 68 sortie 9 direction Montauban
- Axe Bordeaux Toulouse par l'autoroute A 62 sortie Montauban puis autoroute A 20 sortie 63 direction Albi
- Axe Paris Toulouse par autoroute A 20 sortie 63 direction Albi.

L'accès au circuit sera fléché depuis la route départementale 999 (Montauban-Gaillac)

6.6. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le collègue des commissaires sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel **définitif**.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontrant d'une place. (Réglementation Générale 2 CV Cross, art.8.4 page 14).

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

. Il y aura 2 tableaux d'affichage désignés « Affichage Officiel » seront situés :

- l'un situé à proximité de la buvette
- l'autre situé dans le parc pilotes

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Il est possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve au numéro suivant: 06 26 22 04 39
Pendant la manifestation une permanence sera tenue par un chargé des relations avec les concurrents à la direction de course.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE 2 CV CROSS

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres

Horaire des essais libres : Samedi 11 Août 2018 de 14 h 45 à 15 h 30 par séances de 3 tours.

7.1.2. Essais chronométrés

Horaire des essais chronométrés : Samedi 11 Août 2018 de 16 h 15 à 17 h 15 sur 3 tours dont 2 chronométrés.

7.2. BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu : Samedi 11 Août 2018 à 12 h 00 à la direction de course.

7.3. COURSE

1ère série de qualification : Samedi 11 Août 2018 de 18 h 00 à 19 h 00

¼ de Finale A : Dimanche 12 Août 2018 de 10 h 45 à 11 h 05

¼ Finale B : Dimanche 12 Août 2018 de 11 h 05 à 11 h 30

Course féminine ou jeunes : Dimanche 12 Août 2018 à 12h00 (Facultative)

2ème série de qualification : Dimanche 12 Août 2018 de 13 h 30 à 14 h 30

½ Finale A : Dimanche 12 Août 2018 de 15 h 15 à 15 h 35

½ Finale B : Dimanche 12 Août 2018 de 15 h 35 à 15 h 55

Consolante : Dimanche 12 Août 2018 de 17 H 00 à 17 H 15

Finale : Dimanche 12 Août 2018 de 17 h 20 à 18 h 00

Nombre de tours: se reporter à la Réglementation Générale 2 CV Cross Article 7. Déroulement des épreuves pages 9 à 12.

7.3.1. La pôle position est fixé à gauche.

ARTICLE 7 bis : DEROULEMENT DE L'EPREUVE SPRINT CAR

En fonction du nombre des engagés un programme commun sera établi en accord avec la Direction de Course et les organisateurs.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après la finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX 2 CV CROSS

10.2. PRIX EN ESPECES

Le montant des prix distribué est réparti de la façon suivante :

:					
1 ^{er} :	130 €	6 ^{ème} :	65 €	11 ^{ème} :	40 €
2 ^{ème} :	110 €	7 ^{ème} :	60 €	12 ^{ème} :	35 €
3 ^{ème} :	95 €	8 ^{ème} :	55 €		
4 ^{ème} :	85 €	9 ^{ème} :	50 €		
5 ^{ème} :	75 €	10 ^{ème} :	45 €		
Du 13 ^{ème} au 25 ^{ème} : 30 €					

Consolante : 1^{er} : 30 € 2^{ème} : 25 € 3^{ème} : 20 €

10.3. COUPES

Des coupes seront distribuées à tous les finalistes.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le circuit à 19 h 00.

En doublure de la compétition principale, il sera organisé une compétition de sprint car

Les articles non repris dans le présent ci-dessous seront conformes à ceux de la compétition principale sans déroger à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint Car et à celle du Challenge CORAC.

ARTICLE 10bis. PRIX SPRINT CAR

Il n'y aura pas de remise de prix, seuls les 3 premiers de chaque catégorie recevront une coupe.